



## Rapport d'activité 2003 du réseau de cancérologie ANCELOT

### A- La formalisation du réseau régional de cancérologie

Adoptée par le COTER en février 2003 et approuvée par l'ARH ensuite, la convention constitutive d'AnceLOT a été adressée aux établissements de santé de la région, pour délibération de leurs instances représentatives quant à leur adhésion au réseau. En cas d'accord, le document officiel unique leur était adressé. Au 31 décembre 2003, 29 établissements bas-normands avaient signé la convention.

Les instances d'AnceLOT (comité de pilotage et comité scientifique) ont été progressivement installées après désignation de leurs membres. Ainsi le comité de pilotage s'est tenu pour la première fois le 06 novembre 2003, en présence de la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Un bureau a été désigné et un président élu : le Professeur HERON, Directeur du Centre François Baclesse. AnceLOT a été validé comme le nom officiel du réseau de cancérologie de Basse-Normandie.

Durant 2003, le coordonnateur du réseau a continué les rencontres avec les équipes médicales de la région ; 16 visites ont été réalisées (2100 kms). A signaler qu'à partir de juin 2003, il a été mis à disposition un véhicule de fonction. Pour chaque visite, un rapport a été rédigé, recensant les moyens, les organisations et les problèmes et projets des équipes.

### B- Le fonctionnement de la cellule de coordination

- Locaux et matériels :

la cellule de coordination s'est définitivement installée au CHU de Caen, au niveau 3, après rénovation des locaux, livraison du mobilier et installation de la bureautique (informatique, téléphone, fax).

- Comptes 2003 :

131 000 € sont alloués annuellement par l'ARH au titre de la coordination du réseau. Les dépenses 2003 se répartissent comme suit :

- dépenses en personnel (1 médecin et 1 secrétaire temps plein)  
92 147,99 € soit 89,9 %
- fournitures, déplacements, communication :  
2144,02 € soit 2,1 %
- participation aux frais de gestion (entretiens des locaux...) et autres diverses dépenses :  
5698,80 € soit 2,5 %
- Amortissement (informatique, mobilier) :  
2582,91 € soit 2,5 %

pour un total de 102 573,72 €

Après accord de la Direction Générale du CHU, l'excédent dégagé a été provisionné pour 2004, afin d'honorer les surcoûts financiers dus au développement du réseau.

- Statut du personnel de coordination

Le médecin coordonnateur est, depuis le 01 juillet 2003, nommé par le ministre de la santé praticien hospitalier titulaire, après le concours (de type I) et l'inscription sur la liste d'aptitude en février 2003.

Le statut de la secrétaire du réseau a progressé en 2003, passant d'adjoint administratif à faisant fonction de secrétaire médicale, ce qui est autorisé par le tableau des effectifs.

### C- Les travaux de coordination

Avec les tutelles, les travaux ont porté sur le SROS cancérologie (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) et la préparation de la mise en œuvre du Plan Cancer.

Des réflexions et réunions d'échanges ont eu lieu avec les médecins responsables des autres réseaux régionaux (douleur, soins palliatifs) ou pour développer certains aspects de la prise en charge des patients atteints de cancer : psychooncologie, dossier partagé communiquant, enquête nationale de cancérologie... Parallèlement, plusieurs présentations du réseau ont été faites lors d'interventions auprès de professionnels de santé.

Des rencontres avec d'autres coordonnateurs de réseaux de cancérologie français ont permis des échanges d'expériences, de documents ou de méthodologies qui se sont révélés particulièrement bénéfiques pour Ancelot.

Un important travail de coopération avec le webmaster du réseau a permis de proposer l'architecture du site internet, notamment l'ordonnancement des rubriques d'information pour les patients, ou la création des annuaires des coordonnées des acteurs sanitaires et sociaux, dans le domaine du cancer ou plus largement de la santé.

#### **D- La formation continue**

Domaine en perpétuel progrès, la cancérologie concerne de très nombreux professionnels de santé de multiples spécialités et oeuvrant aussi bien dans les soins techniques (radio-chimiothérapie, chirurgie...) que dans les soins relationnels ou de confort.

La cellule de coordination doit donc se tenir régulièrement informée des progrès dans chaque domaine et à ce titre la formation continue est primordiale. Ainsi, le coordonnateur a pu assister à une quinzaine de conférences (journées thématiques nationales ou régionales, conférences et colloques...), portant sur la cancérologie clinique mais aussi sur des aspects beaucoup plus techniques (télémédecine, radiothérapie...), en y associant sa secrétaire dans la mesure des possibilités de disponibilité et de financement.

#### **Conclusion**

Durant 2003, la cellule de coordination du réseau a pris ses marques et a travaillé en concertation avec les acteurs régionaux de la cancérologie : professionnels de santé, établissements, tutelles.

La dynamique du Plan cancer annoncé au printemps 2003 et le développement du réseau par le biais de ses missions : bonnes pratiques, qualité et continuité des soins... présage d'un avenir tout aussi intéressant.

Docteur Françoise LEFORT, le 2 septembre 2004

Le rapport d'activité 2003, dans sa version intégrale, a été transmis par courrier en date du 26 mars 2004, à la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et au Directeur de l'Union Régionale des caisses d'Assurance Maladie, conformément à la réglementation sur les réseaux de santé.